

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ...SCI TER SISTERON

Commune et département) : ALLAUCH - BOUCHE DU RHONE

Adresse : SCI TGER SISTERON – ZAC de FONTVIELLE /D123– 13190 ALLAUCH

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet : **Extension du parc commercial Val de Durance à SISTERON**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? -

Dossier soumis à dossier de Déclaration concernant rejet par infiltration des eaux pluviales – Liste locale 1 sur le Département des Alpes-de-Haute-Provence – Aire de stationnement - Permis de construire pour s>1500 m2.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Extension d'un parc commercial au cœur de la zone commerciale du Parc d'Activités de SISTERON VAL DE DURANCE comportant :

- Un traitement des eaux pluviales avec rejet par infiltration conforme au guide imposé localement dans le PLU.
- La création de **175 places de parking**, dont **151 places perméables** et **24 places imperméables**.
- La construction de bâtiments commerciaux.
- La construction de voies de circulation.
- La réalisation d'espaces piétons et de jeux.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

ANNEXE 2 – CARTES DES ZONES NATURA 2000 PROCHE

Le projet est situé :

Nom de la commune : SISTERON Département : Alpes-de-Haute-Provence.

Lieu-dit : Parc d'activité de SISTERON VAL DE DURANCE

En site(s) Natura 2000 NON

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 2.8 Km du site le Buech n° FR9301519

A 1.1 Km du site la Durance n° FR9301589

A 1.1 Km du site la Durance n° FR9312003

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **34 250** (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : 34 250 (m².)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Emprise en zone UE du PLU de SISTERON réservé aux activités commerciales

Création de voies de circulation

Création de 175 places de parking dont 151 places perméables et 24 places imperméable

Construction de bâtiments commerciaux pour une surface de 6 100 m²

Création de bassins d'infiltration (reconfiguration de bassin existant) et de réseaux d'eau pluviale conformes au guide imposé (Annexe 6 du PLU – et indiqué au livre 1 du PLU Chapitre III.5.2 Collecte des eaux usées et pluviales – ZAC du Plan Roman).

Création de réseaux d'eau potable conformes aux spécifications imposées par le Service des Eaux de SISTERON

Création d'espaces verts en évitant les espèces invasives.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux :

- Projet, manifestation :

diurne chantier diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

Chantier 2024-2025

e . **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, sans sortir du site. Ceci permet d'annuler l'incidence de l'imperméabilisation des sols. Toutes les eaux pluviales seront donc infiltrées sur le site. Ce procédé d'infiltration, mis en place sur le parc d'activités de SISTERON depuis 2010, n'a depuis jamais entraîné de dysfonctionnement.

Des bassins d'infiltration et des dispositifs de traitement des eaux pluviales des voiries, conformes au guide e vigueur, seront mis en place. Ces bassins et dispositifs nécessiteront un entretien sur le long terme.

LE projet comprend la création d'espaces verts impliquant un entretien régulier.

f . **Budget**

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

> 5 000 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

VOIR ANNEXE 3 - CARTE DE LA ZONE D'INFLUENCE

- Rejets dans le milieu aquatique – REJET PAR INFILTRATION AVEC TRAITEMENT DE LA POLLUTION CHRONIQUE SANS INCIDENCE NEGATIVE.
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits- Faibles nuisances sonores pendant le chantier
- Autres incidences – INCIDENCE QUANTITATIVE POSITIVE SUR LE RENFORCEMENT DE LA NAPPE ET SUR LA DURANCE EN AVAL

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional

- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : ...ZONE D'ACTIVITES COMMERCIALE

Commentaires : Le projet se situe dans le parc d'activités du SISTERON VAL DE DURANCE
La zone d'influence du futur chantier se limite à environ 5 ha incluant l'emprise du projet de 4,425 ha. La zone d'influence en zone urbanisée devrait toucher en dehors de l'emprise du projet, l'Allée des Platanes, l'Allée des Frênes et une partie du parc commercial existant.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Photo aérienne de l'emprise du site en annexe 4

Photo 2 : Photo depuis le Sud en annexe 5

Photo 3 : Photo depuis l'Ouest en annexe 5

Photo 4 : Photo depuis le Nord en annexe 6

Photo 5 : Photo depuis l'Est en annexe 6

TABLEAU MILIEUX NATURELS : SANS OBJET EN ZONE COMMERCIALE TRES FREQUENTEE

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : Zone d'activités - friche non boisée	x	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux SANS OBJET	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides SANS OBJET	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : Bassins d'infiltration artificiels en eau quelques heures par an.		
Milieux littoraux et marins SANS OBJET	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	MLIEU URBANISE EN ZONE COMMERCIALE TRES FREQUENTEE		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

VOIR ANNEXE 7 – CARTE DES ESPECES PROTEGEES (Issue du PLU AUAD)

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens,			

reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : **NON**

Le projet se situe en milieu sec, en zone urbanisée dans un parc commercial très fréquenté, sans incidence sur les zones Natura 2000 proche, La Durance et Le Buech, en ce qui concerne la flore et la faune.

Du point de vue hydrogéologie, le projet aura une incidence quantitative positive pour l'alimentation de nappe par infiltration des eaux pluviales avec connexion avec la nappe d'accompagnement de la Durance.

L'incidence sur l'eau liée à l'imperméabilisation de sols sera compensée par l'infiltration de toutes les eaux pluviales. L'infiltration totale évite aussi les inondations des secteurs en aval.

Les dispositifs de traitements prévus protègent la qualité de l'eau de la nappe et pour éviter les incidences qualitatives.

Une colline sépare l'emprise du projet de la vallée du Buech, ce qui limite les possibilités de connexion hydrogéologique avec la zone Le Buech.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : **SANS OBJET**

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...): **SANS OBJET**

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la Déclaration concernant le rejet par infiltration d'eau pluviale, ainsi qu'à la demande au cas par cas concernant la création de places de stationnement, aux services instructeurs.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
Le projet se situe au cœur de la zone commerciale très fréquentée du Parc d'Activités de SISTERON VAL DE DURANCE.

Par rapport au site NATURA 2000 La Durance, le projet a une incidence positive sur la gestion de l'eau car toutes les eaux pluviales seront infiltrées sur le site dans la nappe en connexion avec la nappe d'accompagnement de la Durance. Ce traitement par infiltration annule totalement l'incidence quantitative de l'imperméabilisation des surfaces. Il n'y aura pas d'eau rejetée en dehors de l'emprise du projet, ce qui évite les risques d'inondation et de dégradation des fonds en aval.

Conformément au guide de traitement des eaux pluviales en vigueur imposé par le PLU, des dispositifs de traitements des eaux pluviales de voirie seront mis en place pour éviter les incidences qualitatives.

~~**OUI**~~ : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : SISTERON

Signature :
Pour le compte de la SCI TER SISTERON
Le bureau SARL SERET chargé d'études

Le (date) : 12-12-23